



**CONVENTION**  
de mise à disposition d'une salle de réunion  
dans l'immeuble communal sis 53 rue Ampère à Royan,  
au profit de la S.A.S KLEVER pour l'enseigne  
AQUITAINE DIALOGUE ROUTIER  
Année 2019

**AVENANT N° 1**

---

D. n° 19.496

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Par une convention (Décision n° 19.308) du 17 juin 2019, la Ville de Royan a mis à la disposition de la Société par Actions Simplifiée Aquitaine du Dialogue Routier, en cours d'immatriculation, une salle de réunion de 66 m<sup>2</sup> située au deuxième étage du bâtiment communal, 53 rue André-Marie Ampère à Royan, pour l'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Compte-tenu des changements du nom de la société, de son représentant légal et de l'ajout de dates de réservation de cette salle, il convient de modifier la convention du 17 juin 2019 précitée.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :** La décision n° 19.308, du 17 juin 2019 relative à la mise à disposition d'une salle de réunion dans l'immeuble communal sis 53 rue Ampère à Royan est conclue entre :

**La Ville de Royan**, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux modalités de délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 17.2647, en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**D'UNE PART,**

**ET**

**La Société par Actions Simplifiée KLEVER**, pour l'enseigne **AQUITAINE DIALOGUE ROUTIER**, dont le siège social est situé n° 37 les Jardins de Fargues à FARGUES ST HILAIRE (33370), immatriculée au Registre du Commerce et des Société se BORDEAUX sous le numéro 844 819 524, représentée par sa présidente en exercice Madame Marie-Emilie LAFARGUE,

**D'AUTRE PART,**

**ARTICLE 2 :**

L'article 2 de la décision n° 19.308 du 17 juin 2019 est rédigé comme suit :

La mise à disposition est consentie aux dates figurant sur le planning prévisionnel établi par la S.A.S KLEVER, pour l'enseigne Aquitaine Dialogue Routier, joint en annexe 1.

**ARTICLE 3 :** Les autres termes de la décision n° 19.308 du 17 juin 2019 sont inchangés.

Fait à ROYAN, le 17 septembre 2019

Pour la S.A.S KLEVER  
La Présidente,

Pour le Maire et par Délégation,  
Le Premier Adjoint,

Marie Emilie LAFARGUE

Jean-Paul CLECH

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 septembre 2019  
Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS



ANNEXE 1



37, les Jardins de Fargues 33370 FARGUES ST HILAIRE - Tél. 06 87 47 38 49 - 06 75 92 60 31

CALENDRIER 2019 - Stages "Sécurité Routière - Réservations <b>SALLE de REUNION</b> -MAIRIE - ROYAN Tél 05 46 39 56 61 - 06 84 13 40 92 Mme Sylvie DUGUET Email : domainecommunal@mairie-royan.fr		
Mois	Dates des réservations	Dates Validées
Septembre	ven 13 et sam 14	OK
Octobre	mer 9 et jeu 10	OK
	Lun 21 et mar 22	OK
Novembre	ven 8 et sam 9	OK
Décembre	Lun 2 et mar 3	OK
	lun 16 et mar 17	OK

Bon pour Accord le 17 septembre 2019

Aquitaine Dialogue Routier  
Marie LAFARGUE  
Directrice

Signature et Cachet Etablissement

Par le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

Aquitaine Dialogue Routier  
37, les Jardins de Fargues  
33370 FARGUES ST HILAIRE  
Tél.: 06 87 47 38 49 - 06 75 92 60 31